

## COMMUNE DE SAHUNE

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 MAI 2021

#### ORDRE DU JOUR :

- Délibération / Vote subventions 2021 aux Associations
- Délibération / Transfert de compétence à la CCBDP en matière de PLUi
- Délibération / Acquisition terrain poste refoulement assainissement
- Délibération / Location licence IV
- PLU Enquête publique
- Programme travaux voirie 2021
- Projet Maison France Service
- Travaux en cours
- Journée communale
- Questions diverses

Le Maire remercie les membres du Conseil municipal tous présents. Jérôme FELIX est désigné secrétaire de séance

0 – Approbation compte rendu CM du 29 mars 2021

Le compte rendu du CM du 29 mars 2021 est adopté à l'unanimité

1 – Délibération / Vote subventions 2021 aux Associations :

Pole Sanitaire et Médico-Social du Haut Nyonsais	5200€
Association Animation Sociale du Haut Nyonsais	800€
Association « Chrysalide »	50€
Association Maison Urgences Médicales	50€
Association Amitié et Présence Hôpital Nyons	50€
Association AVENTIC	1 300€
Association Maires Canton Rémuzat	120€
Association Sportive Sahunaise	1 000€
Comite Fêtes	1 000€
Comité Fêtes Subv Organisation concert	500€
Association Amis du Vieux Sahune	500€
Club le Renouveau	50€
Association Culture Gym Loisirs	50€
Association L'individu	50€
Association Sahunais de Naissance et de Coeur	50€
Les Amis du RPI	100€
Association Lutte contre la Grêle Prévigrèle	200€
Association Culturelle Vallée Ennuyé	50€
Association Vaincre la Mucoviscidose	50€
Association pêche « la gaule de l'Eygues et de l'Oule »	50€
Syndicat Producteurs Abricots	200€
Gestionnaires Ecole Maternelle Revers Plan Bibliothèque	1 759€
<b>TOTAL</b>	<b>13 179€</b>

Décision adoptée à : l'unanimité

Les Conseillers précisent, qu'à compter de 2022, seules les demandes de subventions officielles avec présentation des activités et bilan financier des associations, seront étudiées et éventuellement aidées par la commune.

## 2 – Délibération / Transfert de compétence à la CCBDP en matière de PLU :

La CCBDP a informé la commune de la nouvelle échéance, au 1<sup>er</sup> juillet, du transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité due à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

Il est demandé aux élus de se prononcer, à nouveau, sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale et de s'y opposer.

Décision adoptée à : l'unanimité

## 3 – Délibération / Acquisition terrain poste refoulement assainissement :

Les documents nécessaires à l'acquisition du terrain pour l'installation du poste de refoulement d'assainissement ont été établis par le géomètre dans le courant du mois d'avril. Il est proposé aux élus de confirmer, au vu du document d'arpentage, l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n° 1466.

Décision adoptée à : l'unanimité

## 4– Délibération / Location licence IV :

Le gérant du camping a déposé une demande de location de la licence IV communale pour la saison 2021. IL est proposé aux élus de donner une suite favorable à cette demande au prix de 200€ pour la saison

Décision adoptée à : l'unanimité

## 5 – PLU Enquête publique :

Le délai donné aux personnes publiques associées pour rendre leur avis sur le projet de PLU étant terminé, l'enquête publique a été fixée du lundi 31 mai au vendredi 2 juillet 2021. Le commissaire enquêteur assurera 4 permanences en mairie. 15 jours avant le début de l'enquête, les affiches seront posées un avis de publication dans le Dauphiné Libéré et La tribune sera fait et le dossier sera déposé sur le site à compter du 31 mai 2021.

## 6 – Programme travaux voirie 2021 :

Le Maire présente le programme de voirie réajusté par les techniciens de la CCBDP, l'enveloppe attribuée à la commune s'élève maintenant à 23 546€. L'estimation totale des travaux prévus est de 29 045.50€. Lors du conseil précédent la montée du château et le chemin du Palais avaient été validés. Au vu de nouveaux chiffres, Il est proposé de prendre en compte également les travaux du chemin du stade avec participation de la commune pour le supplément.

## 6 – Projet Maison France Service :

Les responsables d'Aventic et le Maire de Sahune ont rencontré l'agent de la Poste afin de finaliser le montage du dossier de la future Maison France Service.

## 7 – Travaux en cours :

- Aménagement du local rangement à la maternelle : les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires d'été
- Peintures école vieux village : seront également réalisées pendant les vacances d'été
- Travaux de protection du captage de Gournier : la pose du grillage sur le périmètre immédiat sera faite en fin mai 2021

## 8– Journée communale :

Elle sera organisée, comme habituellement, le 8 mai en respectant les conditions sanitaires. Ateliers de travail par groupes de 6 personnes maximum.

## 9 – Questions diverses :

Marché saisonnier : la date de remise en route du marché a été fixée au mercredi 12 mai. En raison du couvre-feu, il se tiendra, pour commencer, de 17 h à 19 heures. Les horaires seront adaptés suivant l'évolution des conditions sanitaires définies par l'Etat.

Utilisation fonds « taxe de séjour » de la CCBDP : Dans le cadre de l'utilisation par la commune de la taxe de séjour collectée par la CCBDP pour des projets liés au tourisme, il est demandé aux élus d'y réfléchir.

Location bureaux 1<sup>er</sup> étage mairie : une annonce sera faite sur le site de la commune

Aménagement cantine : plusieurs pistes sont, à nouveau, évoquées.

Lampadaire éclairage public : le lampadaire sur poteau qui a été enlevé sortie Est sera remplacé en façade.

Elections Régionales et Départementales 20 et 27 juin 2021 : lors du prochain CM les tours de garde du bureau seront établis. Deux scrutins étant organisés le même jour, il faudra le double de personnes pour tenir le bureau. Un appel à volontaires pour être assesseurs sera fait. En raison des conditions sanitaires, les scrutins se dérouleront à la salle polyvalente.

Ponts et Murs communaux : L'Etat a invité les communes à déclarer les ponts et murs de soutènement communaux pour contrôler leur état. Le pont et la passerelle du Merdary ont été recensés.

Projets Eau Assainissement futurs : la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale effectue un recensement de ses communes qui seraient intéressées pour bénéficier, dans le futur, des aides de l'Agence de l'Eau. Il faut pour cela que le prix de l'eau soit au moins égal à 1€ ce qui est le cas pour Sahune. La commune a donc répondu favorablement à cette enquête.

### Réunions Organismes auxquels la commune adhère:

Pole Sanitaire Médico Social du Haut Nyonsais : les déléguées Sandrine Prud'homme et Christine Dumotier ont assisté à l'assemblée générale du PSMS; Le bilan financier du Pôle est déficitaire pour environ 60000€, pour la partie médicale, le PSMS a beaucoup de peine à recruter et garder des infirmières, l'achat de véhicules est en cours et les statuts ont été modifiés pour permettre l'accueil éventuel d'un médecin salarié à la maison sociale.

SIVOS scolaire : Jennifer Mourre déléguée y a assisté. Le budget a été voté en fonctionnement quasi identique aux années précédentes. Seul point nouveau en investissement l'achat d'équipements informatique pour les écoles de Curnier et Sahune Vieux village. Au niveau du personnel le départ en retraite de la directrice ATSEM est prévu pour le mois de mai.

Association de Gestion de la Cantine : l'assemblée générale est fixée au 18 mai ;

Maison France Service : une réunion est programmée le 12 mai

CCAS : Roxane Felix, la responsable communale du CCAS est en lien avec l'association PARI pour faire avancer les dossiers en cours

Christine DUMOTIER rapporte les remarques qui lui ont été faites par des administrés au sujet des points de collectes ordures ménagères :

*« 1<sup>er</sup> Les poubelles sont souvent trop pleines et les déchets s'envolent dans les talus jusqu'à la rivière, 2<sup>ème</sup> Quelles sont les solutions pour les gravats et déchets verts ».*

La discussion s'engage : sur le premier point, des conteneurs supplémentaires ont été demandés à la CCBDP pour éviter le trop plein, mais cela n'empêchera pas l'incivilité des usagers.

Malgré le passage régulier de l'employé communal sur les 2 sites, il y a en permanence des déchets qui se répandent autour et/ou qui ne devraient pas être déposés en bacs OM mais en déchetterie.

Sur le deuxième point, concernant les gravats, le site de la SOCOVA les accepte s'ils sont « propres » et pour les déchets verts il faut se rendre à la déchetterie.

La séance est levée à 23 h